



Décision de radiodiffusion CRTC 2024-95

Version PDF

Ottawa, le 6 mai 2024

Bell Média inc.
L'ensemble du Canada

Demande 2024-0126-4, reçue le 20 mars 2024

MTV2 – Révocation de licence

1. Bell Média inc. a demandé la révocation, à compter du 29 mars 2024, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement au service facultatif de langue anglaise MTV2, initialement accordée dans *Connect — un nouveau service spécialisé*, Décision de radiodiffusion CRTC 2000-462, 14 décembre 2000.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Bell Média inc. pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général